COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 11

L'an deux mil vingt, le 24 novembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents:

M. MAGNIN Didier – M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc - M. CECH Franck – M. TATIBOUËT Bruno – M. LEGAY Olivier - André AURIERE - Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SOCIé Mathilde – Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Date de convocation: 18 novembre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Madame Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 27 octobre 2020 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

1/ Ingénierie 70 : renouvellement des conventions :

a. Convention d'assistance informatique :

Le Maire rappelle la délibération n°1 du 30 novembre 2016 dans laquelle le conseil municipal avait décidé d'adhérer au service d'assistance informatique de l'agence départementale Ingénierie 70. Il indique que cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2020 et qu'il convient de la renouveler. Le Maire fait lecture de la convention proposée et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élections, état civil, etc, à l'agence départementale Ingénierie 70,
- approuve les missions détaillées dans la convention,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

b. convention droit du sol:

Le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2015 dans laquelle le conseil municipal avait décidé d'adhérer au service d'assistance au droit du sol de l'agence départementale Ingénierie 70. Il indique que cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2020 et qu'il convient de la renouveler. Le Maire fait lecture de la convention proposée et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler l'adhésion au service d'assistance au droit du sol de l'agence départementale Ingénierie 70,
- approuve les missions détaillées dans la convention et la modification des statuts de l'Agence départementale Ingénierie 70,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2/ Forêt:

a. Vente de branchages:

Le Maire présente les résultats des dernières ventes de bois et explique qu'il reste encore des branchages pour 75 m3 à vendre. Il indique que Monsieur Damien GAUTHEROT souhaite en devenir acquéreur pour 390.00 € et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de 75 m3 de branchages à Monsieur Damien GAUTHEROT et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession, Madame Annick GAUTHEROT n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

b. programme de travaux 2021:

Le Maire présente le programme de travaux dans la forêt communale dans les parcelles 25R, 33R et 1R préparé par l'ONF pour un montant de 3 910.35 € HT, soit 4 301.39 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis présenté par le Maire pour un montant TTC de 4 301.39 € et autorise le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3/ Travaux Grande Rue: suivi du chantier:

Le Maire présente les derniers comptes-rendus de chantier et soulève les questions relatives aux pavés, les barrières, les bétons, les arbres fruitiers, etc. (voir annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide la réouverture de la Grande Rue à compter du 7 décembre au matin,
- demande au cabinet PMM un chiffrage réel des surfaces en pavé posés sur les deux plateaux ainsi qu'un métrage des bordures le long des pavés et la surface réelle des dalles,
- accepte le devis du groupement FCE concernant le coffrage des bétons pour un montant de 3 080.0 € HT, et autorise le Maire à le signer,
- accepte la modification des revêtements béton et la plus-value figurant dans le devis du groupement FCE pour un montant de 2 589.99 € TTC, et autorise le Maire à le signer,
- demande que ces devis fassent l'objet d'un avenant n°1 au marché,
- refuse le devis "Pas japonnais" mais demande un sable stabilité,
- refuse le supplément de terre végétale au cimetière,
- décide la mise en place de gravier entre l'auge et le béton au niveau de la placette.

4 / Questions diverses : don à la commune

Le Maire présente un chèque de don d'un habitant de la commune pour un montant de 260.00 € et demande l'autorisation de le déposer sur le compte de trésorerie de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer le chèque de la Banque Postale d'un montant de 260.00 € au titre d'un don à la commune et à signer tous les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance et informe le conseil de la prochaine réunion prévue le 24 novembre prochain.

Le Maire, Didier MAGNIN

Concernant les travaux de la Grande Rue, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les points suivants :

- -Réouverture de la Grande Rue à partir du 7 décembre au matin (sauf pour les riverains qui pourront l'emprunter dès le vendredi 27 novembre).
- -Demande au cabinet PMM de faire un chiffrage réel des surfaces en pavés posés sur les deux plateaux.
- -Un métrage des bordures le long des pavés, et la surface réelle des dalles.
- -La commune valide les abords du château d'eau en stabilisé, coté Voray l'apport de terre et de semis d'herbe, afin d'éviter le ruissellement du stabilisé, sera démonté également le panneau d'affichage pour le reposer à côté du terrain de sport sur la partie en herbe.
- -Les trois barrières, en face de l'abribus, seront reposées au même endroit. Une barrière à été abîmée, merci de bien vouloir faire le nécessaire pour la remplacer à la commune.
- -Le conseil accepte le devis coffrage des bétons pour 3080 € HT, ainsi que la modification des revêtements bétons pour une plus-value de 2589,99 €.
- -Les arbres fruitiers seront achetés par la commune et plantés en régie.
- -Le conseil ne valide pas le devis « Pas Japonnais », il veut simplement un sable stabilisé pour rappeler les abords du château d'eau.
- -Le conseil ne valide pas non plus le supplément de la terre végétale au cimetière.
- -Vers l'auge sur la placette, il a été décidé, entre l'auge et le béton de mettre du gravier.
- *M. RACINE Didier souhaite toujours que l'on lui repose la borne, qui a été malencontreusement arrachée sur son terrain.

Suite à l'erreur qui à été faite concernant la limite de propriété entre Monsieur et Madame Hervé et la commune, le conseil décide de faire couper les dalles à notre limite (soit environ 25cm de dalle) à nos frais.

Demande un devis à l'entreprise d'insertion pour remonter le mur de la hauteur de deux pierres.